

Luxembourg, le 16 juillet 2012



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Mouvement écologique a.s.b.l.  
Mme Blanche Weber  
Présidente  
4, rue Vauban  
L-2663 Luxembourg

votre réf.:  
notre réf.: 12.265.2012 - M12/1819

**Concerne: Votre lettre relative à la réforme de l'Administration de l'environnement**

Madame la Présidente,

Me référant à votre lettre du 26 mars dernier au sujet de la réforme de l'Administration de l'environnement, je peux vous fournir les informations suivantes:

La réforme de l'Administration de l'environnement constitue un élément clé du programme gouvernemental dans le domaine de l'environnement. L'objectif de cette réforme est de permettre à l'administration un fonctionnement qui permet, d'une part, de tenir compte des évolutions en matière environnementale depuis sa création en 1980 et qui n'ont à cette époque pas encore pu être pris en considération et, d'autre part, de créer une structure qui dispose de la flexibilité suffisante d'intégrer de nouveaux sujets environnementaux qui pourront apparaître à l'avenir. Par ailleurs, l'administration devra s'orienter d'avantage vers un service publique destiné à promouvoir les aspects environnementaux auprès des différents groupes concernés de la société.

Tel que vous le mentionnez dans votre lettre, une réflexion fondée effectuée au sein même de l'administration a résulté dans une proposition de réorganisation qui devrait tenir compte des objectifs mentionnés ci-dessus. Ces propositions sont actuellement soumises à deux audits. Un premier audit réalisé par le *Bundesumweltamt* de la République d'Autriche concerne les aspects thématiques, alors qu'un autre audit à réaliser par une société luxembourgeoise d'audit fait une analyse des propositions organisationnelles. Les résultats de ces audits sont prévus pour automne 2012.

Dès que les conclusions des audits sont disponibles, une procédure de consultation avec les acteurs de la société civile est prévue.

L'ensemble de ces étapes devra permettre de finaliser le projet de la réforme de l'Administration de l'environnement et de saisir le Conseil de Gouvernement d'un avant-projet de loi d'ici la fin de l'année 2012.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre délégué au Développement durable

et aux Infrastructures

Marco Schank

Bureaux:  
4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-86824  
Fax: (+352) 40 04 10

Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

Page 1 de 1